

Édito



© Laurent VU – SIPA / Ministère de la Culture

Parce qu'il agit comme un révélateur des identités locales et donne à voir toute la richesse et la diversité des expressions culturelles, le patrimoine culturel immatériel, dont la sauvegarde est garantie par une Convention de l'Unesco ratifiée par la France en 2006, est un trésor dont nous devons prendre soin et que j'ai à cœur de faire rayonner.

C'est tout le sens de l'événement public organisé par le ministère de la Culture le 25 novembre 2024, pour remettre leurs certificats de reconnaissance aux porteurs des 27 nouveaux éléments inclus pour 2023 et 2024. Organisée dans la lignée du plan d'actions pour la culture en ruralité afin de répondre à la demande de reconnaissance et de soutien envers une vie culturelle de proximité qui est souvent très riche, mais insuffisamment soutenue et encouragée, cette cérémonie est l'occasion de donner toute sa place à ce patrimoine vivant. Elle sera ritualisée chaque année.

En parallèle de ce temps fort, l'Agenda national du patrimoine culturel immatériel sera lancé en 2025. Alimenté en collaboration avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les missions aux affaires culturelles (MAC), cet agenda participatif permettra à tous les membres des communautés patrimoniales de partager les événements et activités liées à leur patrimoine vivant qui rythment leur vie locale.

Vivant, dynamique, toujours en mouvement, le patrimoine culturel immatériel représente une richesse sans pareil pour notre pays, à laquelle nos concitoyens sont infiniment attachés. Mieux le mettre en valeur, c'est faire vivre cet idéal démocratique d'une culture qui sait reconnaître la valeur des choses qui comptent pour nous.

Rachida Dati

Ministre de la Culture